



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Eure-et-Loir

Service Départemental à la jeunesse
à l'Engagement et aux Sport
Affaire suivie par Alain Boureaud
et Anne-lyse HUGUET
Tél: 02 34 42 94 75

**Le Préfet d'Eure-et-Loir
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié par le décret N°736 687 du 6 juillet 1973 et le décret N°83-1035 du 22 novembre 1983 relatifs aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret n°70-26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 fixant extension du champ de la médaille de la jeunesse et des sports à tous les acteurs de la vie associative ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

Vu l'instruction 87-197 JS du 10 novembre 1987 et son annexe fixant le contingent annuel des médailles mis à disposition du préfet d'Eure-et-Loir ;

Vu l'instruction N° CABINET/2014/18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

Vu l'avis de la commission départementale d'attribution des médailles de bronze issu de la réunion entre le comité départemental des médaillés de la jeunesse et des sports et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du département de l'Eure-et-Loir ;

Sur proposition de la Direction des services Départementaux de l'éducation nationale d'Eure-et-Loir.

ARRÊTE

Article 1^{er} : – Au titre de la promotion du 14 juillet 2021, **la médaille de bronze** de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux personnes dont les noms suivent :

❖ Madame LHUILLERY née VILLETTE Nadine
28100 DREUX,

❖ Monsieur SEBBAN Gabriel
28000 CHARTRES,

❖ Monsieur VOIDY Laurent
28130 HANCHES,

❖ Monsieur LECONTE Gilles
28300 CHAMPHOL,

❖ Monsieur ROUSSELET Davy
28170 TREMBLAY LES VILLAGES,

Article 2 : Le secrétaire général de la Préfecture d'Eure-et-Loir et la directrice académique des services départementaux de l'Éducation Nationale d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Chartres, le 03 DEC. 2021

Le Préfet d'Eure et Loir,

